

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE

	Assiette	% TTC		Assiette	% TTC
	Jusqu'à			Jusqu'à	
Vente d'habitations	80 000 €	12 %	Commercial Professionnel	80 000 €	12 %
	100 000 €	10 %		100 000 €	10 %
	120 000 €	9 %		120 000 €	9 %
	160 000 €	8 %		160 000 €	8 %
	180 000 €	7,5 %		180 000 €	7,5 %
	200 000 €	7 %		200 000 €	7 %
	250 000 €	6,5 %		250 000 €	6,5 %
	350 000 €	6 %		350 000 €	6 %
	450 000 €	5,5 %		450 000 €	5,5 %
	750 000 €	5 %		750 000 €	5 %
Charge Mandant	Au dessus	4,5 %	Charge Mandant	Au dessus	4,5 %

LOCATION

HABITATION :

Zone Tendue : « LOI ALUR » :

- 10 € du m² de la surface habitable pour les visites, la rédaction de bail et la constitution du dossier
- 3 € du m² de la surface habitable pour l'état des lieux

Honoraires à la charge du bailleur et également du locataire

SARL au Capital de 10 000 € – SIREN 538 744 897 R.C.S. Pontoise – Code NAF 703A
Carte professionnelle : T. n°1269 –CEGC – T. 110 000 €

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

    www.century21.fr

Century 21
Qui s'y connaît aussi bien?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE